

declaration de residence principale

Par nounours10, le 01/04/2012 à 19:09

bonjour, j'habite actuellement dans un logement de fonction et je viens de signer une promesse d'achat pour l'acquisition d'un studio, je voulais savoir si il etait possible de declarer ce studio en residence principale? dans l'attente de votre reponse je vous remercie par avance

Par Afterall, le 01/04/2012 à 20:30

La résidence habituelle doit s'entendre du lieu où le contribuable réside habituellement pendant la majeure partie de l'année.

Il vous sera possible de la déclarer "résidence principale" lorsque vous y habiterez concrètement.